

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-3883
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour le projet Infrastructure culturelle du centre-ville (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle)	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> 16383 - ICCV <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 11-Laval-des-Rapides <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-08-07 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-08-13		
<b>Actions :</b> BUDGET  <p style="text-align: center;"> <b>Demande d'achat :</b> Non  <b>CT requis :</b> Non  <b>Années du PTI :</b> 2024-2025-2026  <b>Programme/Politique :</b> 70-00037 Infrastructure culturelle du centre-ville (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle)  <b>Provenance du financement :</b> Ministère de la Culture, des Communications et règlement L-13025 et Plan climat         </p> <b>Unité administrative concernée</b> Service de la planification et réalisation de projets		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-3883						
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 271 212 333"><u>Date</u> 2023-11-08</td> <td data-bbox="261 271 500 333"><u>No résolution</u> CM-20231108-1044</td> <td data-bbox="542 271 1455 360"><u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet          APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre de la Culture et des Communications pour un montant de 44 000 000 \$, pour la réalisation du projet de construction de l'infrastructure culturelle au centre-ville de Laval, incluant la bibliothèque centrale et le centre de création artistique professionnelle;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 12 en faveur et de 6 contre:</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p>les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2023-4079)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 1284 212 1346"><u>Date</u> 2023-11-07</td> <td data-bbox="261 1284 500 1346"><u>No résolution</u> CM-20231107-982</td> <td data-bbox="542 1284 976 1346"><u>Objet</u> ADOPTION - RÈGLEMENT L-13025</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet          APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-13025 décrétant la conception et la construction d'une infrastructure culturelle au centre-ville de Laval et décrétant un emprunt de 144 512 000 \$ à cette fin.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 12 en faveur et de 6 contre:</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p>les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2023-4665)</p>			<u>Date</u> 2023-11-08	<u>No résolution</u> CM-20231108-1044	<u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	<u>Date</u> 2023-11-07	<u>No résolution</u> CM-20231107-982	<u>Objet</u> ADOPTION - RÈGLEMENT L-13025
<u>Date</u> 2023-11-08	<u>No résolution</u> CM-20231108-1044	<u>Objet</u> CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS						
<u>Date</u> 2023-11-07	<u>No résolution</u> CM-20231107-982	<u>Objet</u> ADOPTION - RÈGLEMENT L-13025						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-3883
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le projet vise l'implantation d'une Infrastructure culturelle au centre-ville de Laval dans laquelle logeront deux institutions complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une bibliothèque centrale d'envergure qui marquera le coup d'envoi d'un important renouveau au sein du réseau des bibliothèques municipales de la Ville</li> <li>2. Un centre de création artistique professionnelle pluridisciplinaire développé par le Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL) qui fera de Laval un pôle de la création artistique au plan national</li> </ol> <p>Afin d'être en mesure d'adjuger le contrat DOS-2097 pour la réalisation des travaux en mode conception-construction, il est requis de procéder à l'augmentation du PTI 2024-2025-2026 du projet afin qu'il passe de 145 600 000\$ à 148 170 000\$ (incluant taxes nettes et excluant les équipements spécialisés, l'ameublement et décoration non-fixe, les équipements informatiques, les équipements mobilier standard et les dépenses capitalisables de l'année 1 de livraison du projet).</p> <p>L'augmentation requise du PTI au montant de 2 570 000\$ est expliquée par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du prix plafond fixé par la Ville dans les documents d'appel de propositions associé au transfert budgétaire des coûts associés au robot de tri, à la révision de la portée des aménagements extérieurs ainsi qu'à la modification des sources de financement en lien avec l'ajout du projet au Plan climat, tel qu'approuvé par le CPI le 26 mars 2024;</li> <li>- L'ajustement du coût de conception-construction en lien avec l'adjudication du contrat DOS-2097;</li> <li>- L'ajustement du coût du certificateur indépendant en lien avec l'adjudication du contrat DOS-2429 ;</li> <li>- La réduction du taux de contingence sur les travaux, tel qu'approuvé par le CPI le 26 mars 2024.</li> </ul> <p>Il est à noter que cette augmentation n'affecte pas le règlement d'emprunt actuellement autorisé car la subvention Plan climat s'additionnera au financement déjà autorisé, tel qu'approuvé par le CPI le 26 mars 2024. La combinaison des deux sources de financement est suffisante pour couvrir les dépenses de conception-construction à venir du projet.</p> <p>Une aide financière maximale de 44 000 000 \$ a été accordée par le Ministère de la Culture et des Communications.</p> <p>Variation annuelle du budget PTI du projet Infrastructure culturelle du centre-ville (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajustement à la baisse du montant antérieur basé sur les coûts réels au 31 décembre 2023 de 716 000 \$, soit de 2 913 000 \$ à 2 197 000 \$;</li> <li>- Diminution pour l'année 2024 de 16 686 000 \$, soit de 30 389 000 \$ à 13 703 000 \$;</li> <li>- Augmentation pour l'année 2025 de 18 641 000 \$, soit de 48 352 000\$ à 66 993 000 \$;</li> <li>- Augmentation pour l'année 2026 de 13 632 000\$, soit de 50 546 000 \$ à 64 178 000 \$;</li> <li>- Diminution pour l'année 2027 de 12 301 000 \$, soit de 13 400 000 \$ à 1 099 000 \$.</li> </ul>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Voir annexe en pièce jointe</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour le projet Infrastructure culturelle du centre-ville afin qu'il passe de 145 600 000 \$ à 148 170 000 \$.</p>		